

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 juin 2015
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 7456^e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 4 juin 2015, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 4 juin 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7456^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M^{me} Daniela Kroslak, chef de l'équipe opérationnelle intégrée pour le Darfour, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M^{me} Kroslak.

Les membres du Conseil, M^{me} Kroslak et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

